

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 20/03/2026**

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	14	1

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :  
**16/03/2026**

**Présents** : Fabienne SALESSES, Benoit GINESTE, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL, Aurore FILHOL, Stéphanie GILHODES-LHERM, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Vincent POURCEL, Romain MAURS, Samuel DEGUARA, Géraldine FLAUJAC, Sébastien MUGNIER, Chrystel BOUTONNET.

**Absents excusés** : GRES Josiane

**Procurations** : GRES Josiane à FILHOL Aurore

**7. h. Désignation d'un élu – Commission de contrôle des listes électorales**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de désigner un élu pour siéger à la Commission de contrôle des listes électorales.

En collaboration avec le délégué de l'administration et le délégué du Tribunal judiciaire, cet élu participera aux travaux de contrôle des inscriptions et radiation présentées chaque année. Le maire et les adjoints délégués ne peuvent pas être proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne **Mme Josiane GRES** pour siéger à la Commission de contrôle des listes électorales.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
**Fabienne SALESSES**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

*Acte rendu exécutoire après publication et  
dépôt en Sous-Préfecture du .....*

Accusé de réception en préfecture  
012-211201363-20260320-202604\_07hbis-DE  
Reçu le 26/03/2026